



1, Place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tel : 03 89 25 00 13

mairie@dannemarie.fr

06 07 16 28 66

police@dannemarie.fr

**DEMANDE POUR L'INSTALLATION TEMPORAIRE
D'UNE ACTIVITE AMBULANTE:**

Ce formulaire doit être retourné rempli à la Mairie de Dannemarie et signé au minimum 45 jours avant la représentation. Le remplissage de ce formulaire ne vaut pas autorisation d'installation de votre spectacle. Votre demande sera instruite à partir des éléments fournis. Si votre demande est acceptée, une autorisation, ainsi qu'une copie de l'arrêté municipal vous seront transmises à l'adresse renseignée.

Informations concernant le demandeur:

NOM : PRENOM :
Demeurant à :
Courriel : Téléphone :

Informations concernant l'activité ambulante :

Nom du spectacle :
Nature de la représentation : (cirque, marionnettes...)
Adresse du siège :
Numéro SIRET :
NOM du représentant légal : PRENOM :

Surface nécessaire :M²

Besoin en électricité : oui non si oui Tension souhaitée :
Puissance installée :

Besoin en eau : oui non

Présence d'animaux : oui non si oui Nombre :
Place nécessaire :

Dates et heures des représentations :
Date et heures d'arrivées :
Date et heures de départ :

Autres besoins spécifiques :
.....

Pièces à joindre à votre demande :

- Copie de l'attestation de responsabilité civile
- Copie du registre de sécurité (chapiteaux et autres structures)
- Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux (uniquement si présence d'animaux)

VOTRE INSTALLATION NE DOIT PAS NECESSITER L'IMPLANTATION DE PIQUETS OU AUTRES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'ENDOMMAGER LE SOL.

La pose des affiches publicitaires dans la commune afin de faire la promotion du spectacle doit respecter la législation en vigueur et notamment l'article R 581-22 du Code de l'Environnement. Le demandeur devra s'assurer de leur enlèvement avant son départ.

Le demandeur s'engage à remettre dans l'état initial. Un état des lieux sera fait en sa présence lors de son arrivée et avant son départ.

En cas de manquement la remise en état et le nettoyage du site sera effectué d'office aux frais du demandeur

Personnes à contacter sur place : Police municipale : 06 07 16 28 66 Concierge : 06 45 16 10 12

Date et signature du demandeur :
Lu et approuvé :

Réservé à l'administration :

Avis de Mr Le Maire :

Autorisation n° : / .